

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Département des
PYRENEES-ATLANTIQUES
Commune d'ANGAIS**

L'an deux mille dix huit le 6 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'ANGAIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire.

Etaient présents : VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent, HORGUE Nicole, Adjoints ; CHARLAIX Bernard, COULAT Nadège, GIRARDI Alain, GRACIET Jérôme, PASSETTE Rachël, LACOUÉ-NEGRE Michel, LAHITTE Philippe, LARTIGUET Bénédicte et MOUNICOT Henri.

Etait absente excusée : BRANDAM Karine

PASSETTE Rachël a été désignée secrétaire de séance.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération sera affiché à la Mairie le 12 novembre 2018, que la convocation du Conseil avait été faite le 31 octobre 2018 et que le nombre de membres en exercice est de 14 et celui des présents est de 13. Le Maire B. ARRABIE.

N° 061118 3

OBJET : Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Nay

Par délibération en date du 17 septembre 2018, le Conseil communautaire a arrêté le projet de SCoT du Pays de Nay. Il est maintenant transmis pour avis au Préfet, aux Communes membres et aux Personnes publiques associées.

Le SCoT est un document d'urbanisme intercommunal qui va dessiner le Pays de Nay à une échelle de 15 ans, dans des domaines très variés : développement économique, équipement commercial, logement, transports, équipements et infrastructures, communications numériques, préservation des espaces agricoles, mise en valeur de l'environnement, production d'énergies renouvelables...

Le projet de SCoT comprend :

- un rapport de présentation,
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Au cœur du projet, il se structure autour de 3 chantiers :
 - * répondre à l'urgence de la desserte géographique et numérique du Pays de Nay,
 - * donner la priorité aux projets économiques, aux entreprises et à l'emploi,
 - * offrir un cadre de vie rural de qualité.
- un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le projet de SCoT sera ensuite soumis à l'avis de la population par enquête publique.

Il découle d'un travail de plusieurs années avec réunions de commissions et réunions publiques. Dans le DOO, une répartition des surfaces constructibles a été pensée par commune. La commune d'Angais bénéficierait de 5ha, à compter du 1er juillet 2019. Au vu des demandes croissantes de personnes désirant s'installer à Angais, à proximité de leur travail (entreprise Safran principalement), M. le Maire propose au Conseil municipal de demander une augmentation de la surface constructible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention :

- Emet un avis favorable au projet de SCoT du Pays de Nay,
- **Demande** une augmentation de la surface constructible, qui la ferait passer de 5ha à 7ha.

Fait et délibéré les jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire



Bernard ARRABIE

